

Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'activité commerciale de **AETA AUDIO SYSTEMS SAS**, au capital de 250 000 euros, dont le siège social est sis centre d'affaires La Boursidière, rue de la boursidière - 92357 LE PLESSIS ROBINSON, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 478301351, 01.41.36.12.00, contact@aeta-audio.com (le Vendeur).

Article 1 - Champ d'application

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, les présentes conditions générales de vente (**CGV**) constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Leur objet est de définir les conditions dans lesquelles la société AETA Audio Systems, ci-dessous désignée « le **Vendeur** » fournit aux acheteurs professionnels (l'**Acheteur** ou les **Acheteurs**) les produits suivants (**Produits**) :

- L'intégralité des Produits et services proposés par le Vendeur

Les CGV s'appliquent sans réserve ni restriction aux ventes conclues entre le Vendeur et les Acheteurs, quels que soient les stipulations qui peuvent figurer dans les conditions générales d'achat éventuellement établies par les Acheteurs.

Toute commande de Produits implique l'acceptation par l'Acheteur des Conditions Générales de vente.

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des clauses contenues dans les présentes CGV ne peut pas être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Vendeur peut convenir avec un Acheteur de conditions de vente particulières dérogeant aux CGV, ces conditions particulières de vente devront faire l'objet d'un accord par écrit. Les présentes CGV sont en vigueur pour une durée illimitée, jusqu'aux éventuelles modifications opérées par le Vendeur.

Article 2 - Commandes

2.1 - Modalités de commande

Les commandes peuvent être passées par les Acheteurs auprès du Vendeur par courrier, fax ou courrier électronique.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par l'Acheteur, ou par acceptation écrite d'un devis émis par le vendeur.

Les ventes ne sont définitives, même si elles sont prises par l'intermédiaire de représentants ou employés vendeurs, qu'après acceptation expresse et par écrit par le Vendeur de la commande émise par l'Acheteur. Cette acceptation sera matérialisée par l'envoi d'un accusé de réception de commande par courrier, ou courrier électronique.

2.2 - Montant minimum

Aucun montant minimum de commande n'est exigé par le Vendeur.

Si l'Acheteur souhaite modifier sa commande, sa demande ne peut être prise en considération que si elle parvient par écrit au Vendeur avant l'expédition des Produits et pour les Services avant la date de début de la prestation déterminée par le Vendeur.

Le bénéfice de la commande est concédé à l'Acheteur uniquement et ne peut être cédé sans l'accord du Vendeur.

Article 3 - Tarifs

3.1 - Détails du prix

Les Produits et les Services sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande ou dans la proposition commerciale spécifique éventuellement adressée à l'Acheteur. Les tarifs sont fermes et non révisables durant toute leur période de validité, indiquée par le Vendeur.

Les tarifs sont entendus hors taxe, hors frais de transport et de douane.

Le taux TVA applicable est celui en vigueur au jour de passation de la commande, tout changement de ce taux pourra être répercuté sur la facturation.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont également à la charge de l'Acheteur.

3.2 - Escompte

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Vendeur en cas de paiement des Produits commandés avant la date d'échéance figurant sur la facture, ou dans un délai inférieur à celui prévu par les CGV.

Article 4 - Remises et ristournes

Le Vendeur n'octroie aux Acheteurs aucune remise ou ristournes, quelques soient la quantité et la régularité des commandes.

Article 5 - Modalités de paiement

5.1 - Conditions de paiement

Pour toute commande, l'Acheteur procédera au paiement du prix des Produits commandés par virement bancaire, carte bancaire ou virement paypal.

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de livraison des Produits ou à la date d'échéance indiquée sur la facture, selon les modalités définies dans l'article Livraison ci-après.

5.2 - Pénalités de retard

En cas de retard de paiement de l'Acheteur, le Vendeur peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance fixée par les présentes CGV entraîne de plein droit, sans formalité ni mise en demeure, dès le jour suivant la date de règlement prévue sur la facture, l'application de pénalités de retard d'un montant égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 40 euros sera également due, de plein droit et sans notification préalable à l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une somme complémentaire si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant.

Article 6 - Annulation

Le Vendeur n'acceptera aucune annulation de commandes de la part de l'Acheteur, quel qu'en soit le motif, sauf cas de force majeure.

Article 7 - Livraison

7.1 - Livraison des produits

La livraison s'effectue conformément à la commande passée par l'Acheteur, soit par la remise directe des Produits à l'Acheteur, soit par un simple avis de mise à disposition dans les locaux du Vendeur. Les délais de mise à disposition pouvant différer selon les Produits commandés, ils sont précisés sur l'accusé de réception de commande envoyé par le vendeur, pour chaque Produit ou catégorie de Produits.

En cas de force majeure, le vendeur sera libéré de toute obligation envers le client.

7.2 - Exécution de la prestation de service

Les prestations de Services commandées par l'Acheteur seront exécutées au siège social du Vendeur. Les délais d'exécution de ces prestations sont précisés dans un document annexe communiqué aux Acheteurs et sont spécifiques à chaque Service. Les modalités quant au lieu d'exécution des prestations de Services commandées par l'Acheteur pourront être précisées dans le bon de commande ou le catalogue du Vendeur.

Article 8 - Retours

Le Vendeur s'autorise à refuser les retours de Produits de la part de l'Acheteur. Tout retour de matériel doit faire l'objet d'un accord préalable écrit du vendeur.

Article 9 - Emballages

Les emballages sur lesquels figure la marque et/ou le nom du Vendeur ne peuvent être utilisés que pour les produits de la marque du vendeur et en aucun cas pour des produits d'une marque différente.

Article 10 - Transfert de responsabilité et de propriété

L'acceptation par l'acheteur de la livraison effectuée par le Vendeur entraîne automatiquement le transfert de responsabilité et le transfert des risques sur les Produits commandés.

Le vendeur se réserve la propriété du matériel, même après la livraison de celui-ci, jusqu'au règlement intégral du prix convenu sur l'accusé de réception de commande.

Article 11 - Responsabilité - Garantie

11.1 - Garantie

Les Acheteurs bénéficient de la garantie légale d'éviction et des vices cachés.

Les Produits fournis par le Vendeur sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 24 mois à compter de leur réception par l'Acheteur.

La seule obligation qui incombe au Vendeur au titre de cette garantie est, selon son choix, le remplacement ou la réparation du Produit ou de l'élément reconnu défectueux, sauf si ce mode de dédommagement s'avère être impossible ou disproportionné. L'Acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnisation en cas d'immobilisation du Produit dans le cadre de l'application de cette garantie.

La garantie ne joue pas pour les vices apparents, les défauts et détériorations causées par l'usure naturelle due à une utilisation normale du Produit ou par une utilisation inappropriée du Produit par l'Acheteur. Elle ne joue pas non plus pour les dommages causés par des événements de force majeure, tels que notamment mais non limitativement intempéries, tremblements de terre, guerre, incendies, grèves...

Aucune garantie ne pourra s'appliquer à défaut de règlement intégral des sommes dues par l'Acheteur au Vendeur.

11.2 - Limitation de responsabilité

La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde, intentionnelle ou dolosive. Dans tous les autres cas, la responsabilité du Vendeur ne pourra jamais être recherchée ni engagée par les Acheteurs.

Les Acheteurs garantissent et indemnisent les éventuelles actions en responsabilité contre le Vendeur par des tiers au contrat.

En toute hypothèse, la responsabilité du Vendeur, si elle est engagée, ne pourra dépasser la valeur des Produits objet du contrat conclu avec l'Acheteur.

Article 12 - Droit applicable – Litiges – Traitement des réclamations - Médiation

Droit applicable : Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige le tribunal de Nanterre (France) sera seul compétent.

Traitement des réclamations : Pour toute réclamation vous pouvez contacter le service clientèle aux coordonnées mentionnées en préambule des présentes conditions.

Attribution de juridiction : Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Nanterre nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

En cas de difficulté survenant à l'occasion de la commande ou de la livraison des articles vendus, le Client s'adressera en priorité à AETA AUDIO SYSTEMS pour rechercher une solution amiable. Le Client a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.